

Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN)

Service d'aide à domicile

Description

Le service d'aide à domicile permet de participer au financement de l'intervention d'un professionnel à domicile pour aider la personne dans les tâches de la vie quotidienne :

- tâches ménagères
- aide aux courses
- accompagnement
- préparation des repas...

La MGEN propose aussi d'autres prestations :

- Aide à l'aménagement du domicile
- Aide aux aidants
- Club de lien entre les retraités
- Aide à domicile pour les personnes dont le niveau de dépendance est GIR 1 et 2

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

La MGEN accorde, si nécessaire, un financement partiel de ces prestations en fonction des ressources.

- Pour l'aide à domicile : 5 à 8€ / heure suivant le contrat de mutuelle choisi
- Pour l'aide aux aidants : possibilité de participation financière de la MGEN pour le répit
- Pour l'aide à domicile des personnes âgées relevant du niveau de dépendance GIR 1 et 2 : possibilité de participation financière par la MGEN.

Conditions

- Ne pas percevoir :
 - L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
 - L'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP)
 - La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
 - La Majoration pour Tierce Personne (MTP).

Délai de mise en place / durée

Délai de 48H suivant la réactivité de l'organisme prestataire pour l'évaluation à domicile.

Tarifs non contractuels, susceptibles d'être modifiés chaque année

Démarches à effectuer

- Prendre contact avec la caisse pour une pré-évaluation par téléphone
- Evaluation organisée au domicile de la personne par un organisme conventionné
- La MGEN analyse le dossier de la personne et délivre un accord de prise en charge
- L'aide est attribuée sous forme de Chèques Emploi Service Universels préfinancés à remettre au prestataire.

Notes

Pour mieux comprendre

MGEN - Section Meurthe-et-Moselle
 9 rue Maurice Barrès
 54000 NANCY
 Tél. : 3676

MGEN - Section de la Meuse
 Route de Montplonne
 55000 BAR LE DUC
 Tél. : 3676

www.mgen.fr

Rubrique "Particuliers" - "L'offre globale MGEN"

Avec la participation



CISS Lorraine



CODERPA

La Direction de la Coordination de la Gestion Du Risque



Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Meurthe-et-Moselle



Direction Régionale du Service Médical du Nord-Est



Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle



Commune de Nancy



Commune de Vandœuvre-lès-Nancy



Commune de Toul



CARSAT Nord-Est

Avec le soutien financier



Agence Régionale de Santé de Lorraine